

Budget rectificatif 4/2014: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie, la Grèce, la Slovénie et la Croatie

2014/2073(BUD) - 17/12/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif (BR) n° 4/2014.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/368 du budget rectificatif n ° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 17 décembre 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (BR) porte sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour **un montant de 46.998.528 EUR en crédits d'engagement**, à la suite de catastrophes naturelles survenues en Italie, en Grèce, en Slovénie et en Croatie en 2013 et en 2014.

Le budget rectificatif a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 cet ajustement budgétaire.